

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du PLAB
le 14 JUIN 2007

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 14 juin 2007, à 14 heures 00 au centre AFPIA de Liffol le Grand sur convocation de Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB.

Etaient présents :

Monsieur BESSLER Alexis, Conseil Régional de Lorraine
Monsieur COLLINET José, COLLINET SIEGES
Monsieur CUCHET Emmanuel, GIPEBLOR
Monsieur HILDENBRAND Didier, Délégué Régional de l'UNIFA
Madame LACROIX Marie-Christine, LPR de Neufchâteau
Madame LEDUC Véronique, Commissaire aux Comptes
Monsieur GERVAIS Pascal, MSS
Monsieur HANCE Frédéric, Maire de Liffol-le-Grand
Monsieur LEFEVRE Olivier, SOVEC
Monsieur LEMAITRE Marc, CRITT BOIS
Monsieur MAURICY Sébastien, Sous-préfecture de Neufchâteau
Monsieur MARTIN Eric, A2M
Monsieur MERLIN Jean-François, SIEGES DELAROUX
Monsieur ROITEL Dominique, STYLE ET CONFORT
Monsieur VERNIN Bruno, E.C.B.
Monsieur WACHEUX Alain, AFPIA

Dont 7 personnes ayant droit de vote et 7 pouvoirs donnés à Bruno Vernin

Etaient excusés :

Monsieur BOUCHER André, Conseiller Général de la Moselle
Monsieur COIGNUS Patrick, CRCIL
Madame CONRY Monique, SAS SIEGES ET SALONS
Monsieur DRAPIER Jacques, Maire de Neufchâteau
Monsieur DEGEMARD Raymond, Conseil Général des Vosges
Monsieur FRANQUEVILLE Christian, Conseil Régional de Lorraine
Monsieur GERARD Alain, Conseil Général de Meurthe et Moselle
Monsieur LACROIX Jacky, Ets LACROIX
Monsieur LERCHER Claude, Chambre Régionale des Métiers
Monsieur LEMAS Pierre-René, Préfecture de Région
Monsieur LEROY Michel, Rectorat Académie Nancy-Metz
Monsieur MAYER Philippe A., Président d'honneur du PLAB
Monsieur ROITEL Pierre, UFSML
Monsieur VIDON GERLIER Yannick, VIDON GERLIER CREATION

Etaient absents :

Monsieur CORDONNIER Denis, Conseiller Général de la Meuse
Monsieur QUINOT Daniel, SIEGES D'ART FRANÇAIS

Monsieur MASSERET Jean-Pierre, Conseil Régional de Lorraine

La séance du Conseil d'Administration débute à 14 heures 15.

Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB prend la parole pour remercier les administrateurs d'être présents.

I - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 juin 2006

Monsieur Bruno VERNIN soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2006. Celui-ci est adopté à l'unanimité des participants.

II - Approbation du transfert du siège social de l'association après consultation écrite

Monsieur VERNIN précise que l'approbation de transfert du siège social du PLAB a fait l'objet d'une consultation écrite du conseil d'administration. Ce transfert a été approuvé à la majorité, seule une contestation sur la procédure de consultation par écrit a été recensée. Le conseil du jour entérine le déménagement à l'unanimité.

Monsieur VERNIN rappelle les raisons du déménagement :

- l'absence du personnel du PLAB à plusieurs reprises au cours de l'année 2006 ;
- Liffol-le-Grand est un lieu significatif pour les entreprises de l'ameublement, un lieu historique des fabricants de sièges.

Monsieur HILDENBRAND a été à l'origine de cette initiative, reprenant en cela une volonté de Monsieur VERNIN.

Monsieur VERNIN remercie le directeur de l'AFPIA, monsieur WACHEUX pour avoir accueilli le PLAB dans ses locaux et madame FREMY fait part de sa satisfaction à y travailler.

Ce déménagement ne sera sûrement pas le dernier proposé au Conseil d'Administration puisque le PLAB devrait normalement intégrer le futur Pôle Excellence Rural Ameublement situé à Neufchâteau. Normalement ce projet, porté par monsieur DRAPIER et la communauté de communes du pays de Neufchâteau devrait aboutir courant 2009.

III - Fonctionnement du PLAB

- Monsieur BOURGAUX est absent depuis 13 mois.
 - Le Conseil d'administration du 29/06/2006 avait demandé au président qu'une solution d'intérim soit trouvée rapidement. Un rapprochement rapide avec l'UNIFA a permis de détacher à temps partiel monsieur HILDENBRAND. Depuis le 1er août 2006, monsieur HILDENBRAND est employé à temps partiel comme Directeur Général du PLAB.
 - Madame FREMY a été recruté le 13 novembre pour animer le PLAB et son contrat de progrès avec notamment une orientation internationale.
 - Madame FORTINA a également été placée en arrêt de maladie à partir du 1er décembre 2006, suivie d'un congé de maternité se terminant normalement le 31 août 2007. Madame PERROUD a été recrutée en CDD pour remplacer madame FORTINA.
- Pour conclure, monsieur HILDENBRAND précise que le PLAB dispose d'un effectif nouveau ayant à ce jour moins d'une année d'ancienneté.

Le président du PLAB a sensibilisé les industriels présents sur l'ambiguïté de la double fonction de monsieur HILDENBRAND (délégué régional UNIFA + directeur général PLAB) et la tentation pour certaines entreprises d'aller à la cotisation la moins disante en espérant avoir un service identique puisque réalisé par la même personne. Il a rappelé le rôle du syndicat professionnel qui, tout comme le PLAB, a besoin de cotisations pour vivre et assurer son rôle de représentant de la branche professionnelle. Le rôle du PLAB est de mener des actions collectives pour l'ameublement et n'a en aucun cas un rôle de syndicat régional. Pour conclure et par rapport à l'année passée, monsieur Vernin pense que le PLAB a retrouvé un certain dynamisme à travers les actions menées.

IV - Présentation du bilan financier 2006 du PLAB

Monsieur LEFEBVRE de la SOVEC, avant de présenter les comptes du PLAB, introduit le sujet de la manière suivant :

« Reprise en main active de madame Frémy et monsieur Hildenbrand sur l'organisation administrative et comptable du PLAB. Pour preuve, dès le 15 mars 2007, il a été possible d'arrêter les comptes en ayant une approche analytique par actions alors même que le logiciel comptable ne le permet pas. Un investissement dans un logiciel comptable plus performant sera fait en 2007 pour permettre une gestion analytique au quotidien ».

Commentaires du compte de résultat :

- la progression du total de l'exercice s'explique par le changement de comptabilisation puisque le PLAB est aujourd'hui porteur de projet et se doit d'engager les dépenses pour ses clients les entreprises.
- le chiffre d'affaires est détaillé par actions
- pas d'évolution notable des frais généraux
- le résultat de 85371 € est principalement justifié par la reprise de provision de 79015 € correspondant au litige de TVA gagné par le PLAB. En réalité, le résultat de l'exercice correspond approximativement à l'excédent d'exploitation à savoir 7606 €.

Commentaires du bilan :

- l'augmentation du poste clients est liée la facturation des actions gérées comme porteur de projet
- l'augmentation de la trésorerie est à rapprocher des dettes fournisseurs et devrait permettre de les payer intégralement
- forte augmentation du poste « charges constaté d'avance » car sur certaines actions ayant lieu en début d'année, de nombreuses factures sont payées avant le 31 décembre mais sont rattachées à l'exercice suivant.
- le niveau des fonds propres est de 239273 € après impact du résultat de l'exercice 2006.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité du CA moins une voix (monsieur Hildenbrand).

Monsieur VERNIN précise que le but d'une association n'est pas de gagner de l'argent mais ce résultat va permettre au PLAB d'augmenter ses fonds propres pour pallier à un éventuel coup dur comme un autre redressement de TVA puisque le risque « zéro » n'existe pas.

V - Contrat de Progrès 2006-2008

Monsieur VERNIN précise que le contrat de progrès est l'ossature principale du PLAB et que précédemment il avait une durée de 3 ans. Les financeurs ont souhaité financer le contrat de progrès du PLAB par année. C'est ainsi que le PLAB dispose d'un contrat du progrès courant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Cependant et pour les raisons évoquées sur la vie du PLAB, l'avancement du contrat de progrès n'étant pas suffisant, une prolongation d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2007 a été demandée aux financeurs.

VI - Questions diverses

- Les mandats du commissaire au compte, madame LEDUC, et de sa suppléante, madame Sateur, arrivent à terme en 2007, il appartient au conseil d'administration de renouveler leurs mandats, ce qui a été accepté à l'unanimité pour une durée de 6 ans.
- Monsieur Roitel évoque que la baisse des adhérents devrait permettre aux autres de bénéficier de plus de subvention, ce qui est confirmé par monsieur Hildenbrand puisque l'enveloppe du contrat de progrès est restée stable depuis 2002 malgré la baisse sensible des effectifs et entreprises de l'ameublement en Lorraine. A titre d'information, monsieur Vernin précise que certains adhérents du PLAB ne sont pas éligibles aux aides publiques puisqu'ayant plus de 250 salariés (ex : MANUEST, MVM, WELLE...) et que très souvent leur adhésion est motivée par le corporatisme.
- Monsieur Hildenbrand commente les graphiques joints dans les dossiers remis aux administrateurs. On peut voir l'évolution des effectifs depuis 2001 et il est intéressant de constater qu'après une forte baisse en 2006, les entreprises reviennent au PLAB puisqu'à ce jour l'effectif a gonflé de 28,50 %, soit 72 adhérents. Cependant depuis 2001, la diminution du nombre d'entreprises de l'ameublement est une réalité et l'augmentation des adhérents du PLAB se justifie notamment par un élargissement géographique et sectoriel.

Pour conclure, monsieur Vernin demande l'implication de toutes les entreprises lorraines et haut-marnaises et ne souhaite pas avoir que des adhérents opportunistes. Une ouverture interrégionale avec l'ADIB pour optimiser des actions, notamment à l'export, serait intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Conseil d'Administration lève la séance à 15 heures 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,

Bruno VERNIN



Le Secrétaire,

Didier HILDENBRAND

